

**DÉCISION n°2020-36 du 6 mars 2020  
portant désignation d'un expert externe ponctuel  
à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

**Le Directeur de la Direction des médicaments génériques, homéopathiques, à base de plantes et des préparations ;**

**Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup> : Monsieur LEGRE (Régis)** est désigné expert externe ponctuel auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu'au 31 décembre 2020.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 06/03/2020

Le directeur  
Direction des médicaments en oncologie,  
hématologie, transplantation, néphrologie,  
thérapie cellulaire, produits sanguins et  
radiopharmaceutiques

Alain RICHARD